



On me dit que je n'ai pas réglé une facture 2 ans plus tard !

Par **Antoine GTZ**, le **10/02/2017** à **14:40**

Bonjour,

Alors voila j'ai passé mon Permis il y a plus de 2 ans.

Dans l'auto école ou j'étais il fallait tout payer pour pouvoir passer le permis. Ce que j'ai fait.

Je n'avais pour rien plus rien a payer.

Il y a un peu moins de 2ans, j'avais eu un appel de la comptabilité général de cette auto-école en me disant qu'il avait eu des problèmes de malversation avec la gérante de cette auto école et que je leurs devait 250E.

J'ai expliqué mon cas et que pour moi je ne devais plus rien, et la personne m'as dit : pas de problème c'est donc une erreur on annule la créance.

Aujourd'hui j'ai reçu un appel, d'une société de recouvrement qui me demande les 250E.

Le problème sur mon cas d'auto école était le faite que j'avais déjà effectué des heures dans une autres auto école, et on m'avait donc fait un prorata sur le forfait de base dans cette auto-école.

Avez-vous des idées de ce que je dois faire ?

Par **Antoine GTZ**, le **10/02/2017** à **14:44**

D'accord, je n'ai pas trouvé de texte au niveau des prescriptions pour ce type de service ? avez-vous un lien à me fournir ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Antoine GTZ**, le **10/02/2017** à **14:45**

Et oui cela remonte a décembre 2014.

Par **Visiteur**, le **10/02/2017** à **15:45**

Bonjour,

vous leur rétorquez forclusion ! Ils sauront de quoi ça parle ! Une société de recouvrement n'a aucun pouvoir sinon celui de vous embêtez. L'idéal serait que vous ayez gardé la facture ?

Par **Antoine GTZ**, le **10/02/2017** à **16:05**

Merci Janus2fr,

Oui grenouille j'ai encore ma facture. Je garde mes papiers, je me dis que cela peut toujours servir ^^.